

Lausanne, Bern, Lugano, le 14 mars 2017

Communiqué de presse

TVA perçue en trop sur la redevance radio-TV

---

## La FRC obtient gain de cause auprès du Tribunal administratif fédéral

Le Tribunal administratif fédéral a admis les recours déposés par l'Alliance des organisations de consommateurs, qui regroupe la Fédération romande des consommateurs (FRC) et ses consœurs du SKS et de l'ACSI. Quatre consommateurs parmi leurs membres ont demandé le remboursement de la TVA perçue en trop sur la redevance radio-TV. La Cour a jugé que ces sommes devaient être rendues rétroactivement pour la période allant de 2005 à 2015. La décision peut encore faire l'objet d'un recours au Tribunal fédéral. La FRC et ses partenaires de l'Alliance représentent 4800 plaignants. Il reste néanmoins possible pour ceux qui le souhaitent de se joindre à la demande.

En janvier 2017, le Tribunal administratif fédéral avait déjà admis le recours d'une personne privée, qui réclamait le paiement rétroactif de la TVA payée en trop sur la redevance radio-TV. Il a dorénavant également approuvé les recours des quatre consommateurs, soutenus par la FRC et ses partenaires. D'après le jugement, l'Office fédéral de la communication (OFCOM) doit ainsi rembourser aux recourants la TVA perçue en trop pour la période allant de 2005 à 2015. Pour l'heure, environ 4800 ménages et entreprises se sont inscrits auprès de la FRC, de l'ACSI et du SKS en 2015.

La FRC a décidé de rouvrir la procédure d'inscription pour participer à l'action: tout assujetti peut donc s'inscrire sur notre site internet pour être représenté devant Billag, puis l'OFCOM afin d'obtenir le remboursement de la TVA perçue en trop. Il suffit pour cela de remplir le formulaire sur [frc.ch/tva-en-trop](http://frc.ch/tva-en-trop) en annexant une copie de la dernière facture, ainsi qu'une procuration dûment signée. Cette étape est gratuite; aucun frais ne sera demandé.

L'Alliance des organisations de consommateurs se battra toutefois pour que tous les assujettis puissent récupérer ces montants qui ont été payés en trop.

---

### Renseignements complémentaires

FRC: Florence Bettschart, responsable Politique & Droit, [info@frc.ch](mailto:info@frc.ch), 021 331 00 90

SKS: Sara Stalder, directrice, 078 710 27 13

ACSI: Laura Regazzoni, secrétaire générale, 079 725 14 18